

pas à répondre à un maître trop voisin : cependant une portion au moins de la ville ressortissait au royaume de France, auquel la Saône servait de limite de ce côté, et cette portion était précisément la plus ancienne et la plus considérable, celle habitée par l'archevêque et le Chapitre. Quant à celle occupée par les citoyens, et qui n'était à proprement parler qu'un grand faubourg, nous voyons qu'elle se plaçait sous le patronage du roi de France, quoiqu'elle fût à la rigueur sur le territoire de l'empire.

Suivant quelques historiens, les évènements que je viens de rappeler n'eurent lieu que plus tard, après la mort de Renaud de Forez ; mais il nous reste un monument qui ne laisse aucun doute à cet égard ; c'est la convention conclue par des arbitres après le premier moment d'emportement. Cet acte, qui est daté de septembre 1208, a trop d'importance dans la question pour que j'hésite à en transcrire ici une partie, malgré sa longueur. On y lit : « Au nom de notre seigneur Jésus-Christ, Eudes, duc de Bourgogne, Renaud, archevêque de Lyon, Ponce, évêque de Mâcon, etc. Que tous ceux qui verront les présentes sachent que la discorde qui s'était élevée entre le seigneur Renaud et le Chapitre de Lyon, d'une part, et les citoyens, de l'autre, a été assoupie par nos soins et par ceux de plusieurs personnes discrètes, ainsi qu'il suit : l'archevêque et le Chapitre ont recouvré (*recuperavit*), par le plein droit de notre seigneur Jésus-Christ, la juridiction et l'autorité dans toute la ville, tant en deça qu'au delà de la Saône. L'archevêque a été investi (*investitus fuit*) des clefs des portes et des fortifications (sous entendu, je pense, *de deça*). Afin que la paix puisse être rétablie avec solidité entre l'Eglise et les citoyens, il est convenu que la garde des fortifications et des clefs de la ville d'outre Saône, seront remises à Eudes, duc de Bourgogne, qui les tiendra jusqu'à la quinzaine de Pâques, avec promesse de n'en faire